

# IV – BULLETIN DE L'ASSOCIATION

BUREAU NATIONAL

21 septembre 2013

Rédaction du compte rendu : Gérard SCHMITT.

*Présents* : Didier Carsin, Charles Coutel, Éric Delassus, Henri Dilberman, Bernard Fischer, Nicolas Franck, Marie Perret, Simon Perrier, Gérard Schmitt.

*Excusés* : Philippe Blanc, Jean-Pierre Carlet, Martine Chiffлот, Stéphane Clerjaud, Guy Desbiens, Frédéric Dupin, Bertrand Nouailles, André Simha, Patricia Verdeau.

## *OUVERTURE DE LA SÉANCE. ORDRE DU JOUR*

S. Perrier ouvre la séance. L'ordre du jour est le suivant :

1. Les ÉSPÉ, les masters d'enseignement, les concours et la place de la philosophie dans la formation des professeurs.
2. Bilan et perspectives à propos du site.
3. Le développement du numérique et ses conséquences.
4. Questions diverses : état du projet d'une délégation intersyndicale et interassociative à propos de la perte du dédoublement dans les séries technologiques ; journées prévues ou à prévoir pour 2013-2014 ; la journée sur la laïcité.

S. Perrier demande si d'autres questions diverses doivent être ajoutées à l'ordre du jour. B. Fisher propose de donner des informations au sujet de la trésorerie. Ch. Coutel tient à évoquer la démission du jury d'oral de l'agrégation d'histoire, à la suite de la nomination par le Ministère, sans la moindre concertation, d'un représentant de l'Inspection comme président.<sup>1</sup>

---

1. Une pétition se trouve sur le site de « Sauvons l'Université! » : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article6270>

## I. LES ÉSPÉ, LES MASTERS D'ENSEIGNEMENT, LES CONCOURS ET LA PLACE DE LA PHILOSOPHIE DANS LA FORMATION DES PROFESSEURS

### *La faible place accordée à la philosophie : le cas de Poitiers*

H. Dilberman fait état de la situation dans l'académie de Poitiers, où, à ce que l'on prétend, les choses se passent au mieux, alors qu'à l'évidence elles se passent fort mal. C'est en effet la guerre entre les formateurs de l'ÉSPÉ et l'université. Il explique, en réponse à une question de Ch. Coutel sur l'étiologie du conflit, que les formateurs ne se retrouvent absolument pas dans la maquette élaborée par la direction et ne savent pas au juste ce qu'on attend d'eux. Il ajoute, considérant son propre cas, qu'il se trouve devant des injonctions contradictoires : on demande, en effet aux philosophes d'être le plus concrets possible, mais le programme du ministre va tout à fait dans l'autre sens puisqu'il porte sur des notions comme la croyance, l'autorité, etc., le tout devant être traité en 10 heures sur deux années. Il se retrouve en outre avec un nombre d'heures indéterminé relevant de la recherche en philosophie de l'éducation et il ne sait guère pour le moment ce qu'il va pouvoir en faire. Cela va mieux, en revanche, en ce qui concerne la formation des enseignants du premier degré, les philosophes étant désormais chargés de l'option « instruction civique et morale » qui était auparavant assurée par des historiens-géographes. Le changement est sans doute à mettre en rapport avec l'entrée en vigueur en 2017 de l'instruction civique et morale.

Pour donner une idée de l'évolution qui s'est produite et du peu de considération qu'on porte à notre discipline, Ch. Coutel indique qu'en 1986, dans les anciennes Écoles normales d'instituteurs, nous avions 120 heures de philosophie de l'éducation à quoi venait s'ajouter de l'histoire de l'éducation. Le contraste avec la situation actuelle est saisissant, comme le fait remarquer H. Dilberman : bien souvent aujourd'hui, il n'y a plus de philosophie du tout ; il cite le cas de son collègue de La Rochelle qui n'a pu récupérer ses 15 heures de cours, affectées à d'autres disciplines. Il se demande si ce qu'il observe dans son académie est significatif de ce qui se passe au niveau national.

### *D'un certain dédain à l'égard des masters d'enseignement : la situation de Grenoble*

J.-P. Carlet, dans l'impossibilité de participer à la réunion du fait des Rencontres philosophiques de Langres, a adressé un message à S. Perrier qui en donne lecture. Il y relate sa rentrée professionnelle à l'ÉSPÉ de Grenoble, marquée par la venue de M<sup>me</sup> Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le discours très optimiste qu'elle a prononcé. Il ajoute une anecdote : dès 9 heures, chaque discipline enseignée en collège ou lycée disposait d'une salle afin que commence sans tarder la formation des nouveaux admissibles au CAPES ; la philosophie avait été regroupée avec les arts plastiques, le chinois et une discipline de génie et elle n'apparaissait nullement dans le programme d'ensemble : un assez triste sort qui tient très certainement au fait que l'UFR de philosophie de Grenoble avait décidé de n'ouvrir aucun master d'enseignement participant aux nouvelles ÉSPÉ (dits masters MEEF<sup>2</sup>). Ainsi, d'un côté, pas de masters d'enseignement en philosophie, et, de l'autre, pas de philosophie à l'ÉSPÉ. J.-P. Carlet relève que cette attitude plutôt dédaigneuse vis-à-vis des ÉSPÉ s'observe même chez des universitaires qui avaient beaucoup investi jusqu'ici dans la préparation aux concours. Il considère qu'il y a là en tout cas un effacement institutionnel plus ou moins confusément accepté, qui est

2. Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation.

particulièrement dangereux pour notre discipline. En effet, ajoute-t-il, nous nous sommes réjoui récemment du maintien pour la philosophie de l'exigence disciplinaire dans les nouveaux concours ; mais il serait terrible d'avoir à constater que cette intégrité doit à terme se payer au prix d'une mise à l'écart du second degré. Aussi propose-t-il que nous appelions – avec, bien sûr, les universitaires les plus influents en notre pays – à une réflexion collective sur la place de la philosophie dans la formation des maîtres.

S. Perrier est d'accord pour qu'on envoie une lettre à tous les départements de philosophie ; il demandera conseil à J.-P. Carlet pour la rédiger.

### ***Master de recherche et master d'enseignement***

Ch. Coutel estime qu'il n'y a pas lieu de mettre en cause des UFR auxquels on a imposé une réduction de 200 heures de formation et qu'il convient de se montrer diplomate en cette affaire. G. Schmitt reconnaît que la situation n'est pas facile dans les petits départements de philosophie, comme celui de Nancy où, ne pouvant se permettre de mener de front deux sortes de masters, on a privilégié le master de recherche, manifestement plus exigeant ; il rappelle qu'en philosophie à Nancy la préparation aux concours a toujours été assurée par l'université et non par l'IUFM. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux faire en sorte que le niveau disciplinaire soit le plus élevé possible ?

S. Perrier se demande toutefois si, après avoir fait un master de recherche, on sait vraiment si on veut enseigner dans le secondaire, car il n'est pas sûr que l'on puisse bénéficier de stages et aller dans des classes : il n'est pas question, bien évidemment, de sous-estimer la maîtrise de la discipline, mais, dans les conditions actuelles, il faut aussi s'assurer de la capacité à enseigner.

H. Dilberman admet que certains départements de philosophie se trouvent en danger, comme à Poitiers où on n'arrive pas à recruter assez d'enseignants : on a fait appel à des professeurs de lycée, mais on n'en a pas trouvé. Ch. Coutel évoque les modules de préprofessionnalisation en L3 qui doivent permettre aux étudiants de se familiariser avec les métiers de l'enseignement et dont la mise en œuvre dépendra évidemment des universités. Il estime que le problème vient aussi de ce que l'on n'a pas assez d'étudiants, notamment en master de recherche.

S. Perrier précise de nouveau que, sur cette question, il demandera un texte à J.-P. Carlet afin que les choses soient claires. Il ne voudrait pas en tout cas que l'on retrouve dans l'enseignement des déçus de la recherche.

### ***À propos d'un projet d'Écoles normales supérieures régionales***

Ch. Coutel est persuadé que les ESPÉ sont voués à l'échec : on ne cesse d'y opérer des changements et de tout compliquer. Il pense qu'on s'honorerait à se projeter dans l'avenir et c'est pourquoi il envisage de proposer un texte sur un projet d'Écoles normales supérieures régionales. Il y aurait là effectivement quelque chose de nouveau, mais le lobby des sciences de l'éducation autour du ministre s'oppose résolument à un tel projet.

D. Carsin est assez dubitatif à l'égard de ce projet d'écoles de formation régionales : celles-ci ne sont pas de nature à enrayer la tendance que l'on observe actuellement, du fait de la mastérisation et de la régionalisation de la formation, à vider de leur substance les concours nationaux. Ch. Coutel rétorque qu'il faudra évidemment que ces écoles soient soumises à une réglementation nationale et préparent à des concours de recrutement nationaux.

### ***L'insistance sur le métier d'enseignant***

Revenant à ce qui se passe dans les ÉSPÉ, H. Dilberman fait observer qu'on a d'autant plus de mal à s'y retrouver qu'il y a un manifestement de concurrence entre le Ministère des Universités et le Ministère de l'Éducation nationale et que les plus jeunes enseignants ont l'impression qu'on leur demande de faire un peu n'importe quoi : c'est ainsi que des heures de mathématiques se sont retrouvées étiquetées « heures d'hétérogénéité » – c'est-à-dire de gestion de public hétérogène. Ces heures sont prises en charge par la Direction, laquelle, en toute bonne foi, pensait que personne ne voulait les effectuer.

Ch. Coutel met en cause le culte de la professionnalisation dans les divers rectorats où l'on considère que c'est à partir de L3 que commencent les choses sérieuses, en l'occurrence le professionnel ; l'important pour eux, ce n'est pas l'« académique », c'est le métier. D. Carsin est d'accord sur ce point : on ne se soucie guère des disciplines, on soutient qu'enseigner est un métier ; en fait, on veut aller vers un corps unique d'enseignants. C'est ce qu'illustre le nouveau CAPES interne, ajoute S. Perrier : on en a conservé le nom, mais en réalité il s'agit surtout d'une validation des acquis de l'expérience ; la première partie, c'est-à-dire l'épreuve d'admissibilité consiste en effet pour le candidat à présenter un « dossier de REAP »<sup>3</sup>.

### ***Qu'advient-il des admissibles à la session avancée du CAPES 2014 ?***

N. Franck apporte des précisions sur la session avancée des épreuves écrites du CAPES 2014 qui a eu lieu en juin. Ce qu'il advient des candidats admissibles est variable selon qu'ils sont titulaires du master 2 ou seulement du master 1. Dans le second cas, ils doivent effectuer 6 heures de cours ; dans le premier cas, ils peuvent remplir un service complet. S. Perrier rappelle qu'il s'agissait par ces épreuves avancées de compenser le déficit d'enseignants provoqué par les faibles recrutements des années antérieures. N. Franck reprend et explique la façon dont les tuteurs sont recrutés : il est clairement stipulé qu'ils devront avoir un profil professionnel plutôt que disciplinaire. On pourrait ainsi théoriquement donner un CPE pour tuteur à un professeur stagiaire, mais pratiquement, les choses se passent plutôt bien en philosophie, quoique le tuteur ait un rôle très peu défini. Les candidats qui ont seulement le master 1 se retrouveront l'année prochaine comme stagiaires avec un service presque complet d'enseignement (15 heures) et leur nouveau tuteur aura une fonction toujours aussi peu définie.

On constate ainsi que ceux qui ont un master 2 sont considérés comme étant tout de suite prêts à enseigner, puisqu'on peut leur confier, avec leur accord, un service complet. C'est donc que le master est jugé plus important que le concours. On peut alors se demander si on n'est pas devant la perspective d'un changement de statut. Comme il y aura évidemment davantage d'étudiants reçus au master que de candidats reçus au concours, on finira bien par les titulariser ou par changer les statuts. Ch. Coutel renchérit : on profitera du cas de ces nouveaux « reçus-collés » pour changer les statuts en se donnant bonne conscience.

---

3. Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. On se reportera sur le site du Ministère au « Guide concours personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des collèges et lycées – Épreuves du Capes interne et du CAER – Capes section philosophie ». L'épreuve d'admissibilité y est explicitement définie comme une « épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ».

Cf. <http://www.education.gouv.fr/cid51253/epreuves-capes-interne-caer-capes-section-philosophie.html>

## II. BILAN ET PERSPECTIVES À PROPOS DU SITE

### *Des insuffisances persistantes*

S. Perrier, après avoir donné lecture d'un message que S. Clerjoud lui a adressé au sujet du site, demande aux membres du Bureau de faire des propositions en vue de l'amélioration du site. Lui-même se dit plutôt déçu par le bandeau supérieur où les diverses rubriques n'apparaissent pas avec assez de netteté et suggère de modifier la police de caractères. Il fait aussi état de problèmes d'espace et de défilement, et il indique qu'il a résolu le problème que posait l'image de la première de couverture de la revue qui restait floue. À propos de la rubrique « Abonnement à la lettre d'information », il se demande si nous sommes bien capables de l'alimenter actuellement et s'il ne vaut pas mieux la supprimer carrément, quoique du coup on fasse disparaître le rectangle rouge orangé qui égaie un peu la page.

Pour N. Franck, il convient de faire la part de ce qui relève de l'esthétique, laquelle est effectivement à améliorer, et de ce qui est proprement technique, notamment ce qui concerne la gestion des articles de la revue : le site est paramétré pour que chaque adhérent abonné puisse accéder à des articles récents.

### *Qu'en est-il de la mise en ligne des articles de la revue ?*

À ce sujet, G. Schmitt a une mauvaise nouvelle à annoncer. Il n'y a encore pas si longtemps, il pensait pouvoir mettre en ligne les articles publiés dans la revue depuis que celle-ci fait l'objet d'un traitement informatique, plus exactement, depuis le numéro de mai-juin 1996<sup>4</sup>. Comme il s'était chargé lui-même de l'édition de ce numéro, il dispose toujours des fichiers informatiques à partir desquels il a été imprimé. Pour les numéros qui ont suivi, il avait demandé, il y a deux ans, à ETS qui les avait édités s'il serait possible d'en récupérer les fichiers<sup>5</sup>. M. Sadois, le responsable d'ETS, lui avait répondu qu'il n'avait pu retrouver d'archives de la revue antérieures au numéro de novembre-décembre 2000, du fait que les supports de stockage, devenus obsolètes, n'étaient plus utilisables et qu'il allait rechercher dans ses caisses de CD-Rom pour les numéros suivants, c'est-à-dire ceux des années 2000 à 2006<sup>6</sup>. La mauvaise nouvelle est que M. Sadois a confirmé récemment que même les fichiers de ces derniers numéros ne pourraient être récupérés en raison du mauvais état de conservation des CD-Rom, lesquels, comme on le sait, sont des supports de sauvegarde assez fragiles.

En revanche, G. Schmitt indique qu'il a fait en sorte que soient mis à la disposition du site tous les numéros postérieurs à celui de janvier-février 2006, auxquels il a pu ajouter, outre le numéro de mai-juin 1996, la « Brochure d'accueil » publiée en novembre 1997<sup>7</sup>. Mais une remarque restrictive s'impose : c'est seulement à partir du numéro de septembre-octobre 2008 que les fichiers PDF correspondent exactement à ce qui a été publié. Pour la période allant de janvier 2006 à août 2008,

4. À vrai dire, l'édition de la revue à partir de fichiers informatiques a commencé plus tôt, en 1995. Jacques Billard était alors président de l'Association et s'était chargé lui-même d'éditer la revue en utilisant un logiciel de traitement de texte. Mais sans doute à cause des circonstances particulières de son départ, il n'a pas communiqué les fichiers qu'il avait produits. Le numéro qui a suivi ce départ – celui de mai-juin 1996 – a dû être – en catastrophe – préparé pour l'édition par G. Schmitt. C'est ensuite seulement, à partir du numéro de juillet-août 1996, que, sur la recommandation de notre imprimeur (IGO), nous avons fait appel à ETS pour l'édition et la photocomposition de la revue.

5. Voir *L'Enseignement philosophique*, 62<sup>e</sup> année, n° 1 (septembre-novembre 2011), p. 81.

6. À cette occasion, il avait aussi attiré notre attention sur une possible difficulté à propos des droits d'auteur quand on met en ligne des articles anciens, ayant rencontré ce cas de figure avec un autre client.

7. C'est B. Fischer qui avait assuré la responsabilité éditoriale de ce numéro spécial. G. Schmitt avait effectué le traitement informatique.

étant donné que c'était Anne Souriau qui effectuait le délicat travail de correction des épreuves et délivrait le bon à tirer, les fichiers dont dispose G. Schmitt comportent encore d'assez nombreuses coquilles<sup>8</sup>.

G. Schmitt précise qu'il a transmis à N. Franck les numéros complets avec leur couverture, en respectant bien entendu le délai de trois ans sur lequel le Bureau s'était accordé; il demande s'il doit en extraire les articles figurant dans les rubriques « Essais », « Actes », « Témoignages et suggestions ». N. Franck répond que ce sont les articles pris à part qui l'intéressent pour le site et qu'il peut les extraire lui-même à partir des fichiers qui lui ont été transmis. G. Schmitt considère cependant qu'il serait souhaitable que l'on puisse aussi trouver sur le site les anciens numéros dans leur intégralité.

### ***Propositions diverses concernant la présence de la revue sur le site***

#### *Publier sur le site des articles ou des abstracts des numéros récents*

En ce qui concerne les numéros plus récents – ceux qui ont moins de trois ans –, Ch. Coutel se demande si, afin de favoriser les abonnements et adhésions, on ne pourrait pas envisager de faire figurer sur le site un article en plus de l'éditorial pour chacun d'entre eux. G. Schmitt se dit réticent : bien souvent, faute de temps, on ne lit guère plus de deux articles d'une revue; il est donc à craindre que l'on incite des lecteurs à se désabonner, et cela d'autant plus qu'on sera tenté, pour des raisons d'efficacité, de choisir les articles qu'on aura jugés les plus attractifs. Aussi É. Delassus propose-t-il que l'on mette plutôt en ligne des résumés (*abstracts*) des articles récents ou de quelques-uns d'entre eux, et que l'on demande désormais aux auteurs d'adjoindre un résumé aux textes qu'ils proposeront à la revue<sup>9</sup>. G. Schmitt approuve tout à fait cette proposition.

#### *Composer une nouvelle brochure d'accueil et mettre les articles répondant aux programmes des concours*

N. Franck suggère que l'on mette au point une nouvelle brochure d'accueil à l'intention des nouveaux collègues, qui serait uniquement destinée au site de l'Association, dans laquelle on pourrait reprendre certains des articles concernant l'enseignement de notre discipline. Il ajoute qu'il conviendrait aussi que l'on recense chaque année les articles portant sur le programme de l'agrégation ou des classes préparatoires.

En ce qui concerne la brochure d'accueil, S. Perrier pense qu'il vaudrait mieux proposer de nouveaux articles qui soient effectivement en rapport avec les situations actuelles d'enseignement.

#### *La numérisation des anciens numéros de la revue*

Comment procéder pour la numérisation des anciens numéros de la revue ? demande N. Franck. Il ne paraît guère possible, sauf dans des cas exceptionnels, de faire appel aux moyens très limités dont disposent nos collègues. Peut-on alors recourir aux services de la BNF ? G. Schmitt fait état d'une information que lui a communiquée Jean Lefranc : à la Maison d'Auguste Comte, on n'a pas beaucoup apprécié le fait que la BNF fixe son programme de numérisation en fonction de ses propres priorités. Mais il existe d'autres possibilités dont il faudra connaître le coût. Il

8. Il apparaît toutefois que, aussi agaçantes soient-elles pour un lecteur exigeant, ces coquilles relèvent du détail et ne portent quasiment jamais atteinte à la compréhension des articles. Il est évidemment regrettable que le précieux et fastidieux travail de relecture et de correction ait été perdu pour le site.

9. C'est désormais chose faite. Voir page 104.

faudrait aussi reprendre le catalogue de la revue : le dernier qui a été fait doit remonter à vingt ans à peu près.

#### *Publier des numéros spéciaux de la revue ?*

Pour Ch. Coutel, une manière d'attirer l'attention sur la revue et de permettre de nouvelles adhésions serait de publier de temps à autre des numéros spéciaux ; il y a eu notamment, rappelle-t-il, un numéro sur les Lumières et un numéro sur la République qui ont connu un certain succès. Pourquoi ne pas proposer de nouveaux thèmes ?

Sans être hostile à cette proposition, G. Schmitt estime qu'elle achoppe sur deux difficultés. D'abord, ces numéros spéciaux étant par principe confiés à une personnalité qui choisit elle-même les contributions qui y figureront et en détermine ainsi le contenu, échappent par conséquent au comité de lecture et – comme cela a été le cas pour les numéros évoqués par Ch. Coutel – ne comportent pas de bulletin de l'Association. Ensuite et surtout, le fait qu'il ne paraisse plus que quatre numéros par an rend quasiment impossible la constitution de numéros spéciaux, parce que le nombre d'articles proposés à notre revue et acceptés par le comité de lecture n'ayant pas diminué en conséquence – ce qui est heureux –, certains articles, peu nombreux, il est vrai et surtout très longs et de ce fait difficiles à caser, attendent de sortir depuis près de deux ans. Il faut encore prendre en compte le fait que nous publions les actes des journées d'étude organisées par l'Association. Même si le volume de la revue s'est accru, puisque, au cours de l'année qui vient de s'écouler, un numéro a comporté 112 pages et deux autres 104, on ne peut évidemment pas faire tenir le contenu actuel de la revue sur trois numéros par an.

S. Perrier fait remarquer qu'en revanche on peut très bien publier ces numéros spéciaux sur le site Internet. Ch. Coutel ajoute qu'on pourrait aussi faire paraître tous les ans sur le site un numéro « spécial concours » que l'on composerait en reprenant des articles précédemment publiés. G. Schmitt rappelle qu'il faudra obtenir préalablement l'autorisation des auteurs.

### *III. LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET SES CONSÉQUENCES*

#### *Les problèmes posés par les cours et les corrigés en ligne*

S. Perrier s'explique d'abord sur les raisons qui l'ont conduit à proposer à l'ordre du jour le développement du numérique à l'École et ses conséquences. Nous avons intérêt, estime-t-il, à réfléchir dès maintenant sur un phénomène qui, dans un proche avenir, concernera notre enseignement et pourra, entre autres, favoriser l'évaluation par compétences. N. Franck donne l'exemple de l'Académie d'Amiens, où, sous l'impulsion du Conseil régional de Picardie, on a décidé de mettre à la disposition de « tous les membres de la communauté éducative : enseignants, élèves, parents, autres personnels et partenaires extérieurs » un portail internet permettant « d'accéder, en une seule connexion, à toutes les informations, ressources et outils de l'établissement scolaire » et comportant notamment un outil d'aide aux devoirs<sup>10</sup>. N. Franck ajoute qu'en philosophie nous sommes de plus en plus concernés : il y a, en effet, de plus en plus de cours en ligne, auxquels certains collègues demandent à leurs élèves de recourir et il arrive même que cela se fasse pendant les heures de classe en lieu et place du cours du professeur. C'est ce qui se passe dans d'autres matières, par exemple en SES, ajoute S. Perrier : on demande à des professeurs de mettre leurs cours en ligne

10. Voir : <http://leo.picardie.fr/?cat=73>.

et ceux-ci finissent par dispenser leurs collègues de faire leur propre cours. G. Schmitt remarque que cette modernité informatique nous ramène en deçà des *Instructions* de 1925 dénonçant le professeur qui, « à s'abriter derrière un livre, [...] perdrait son autorité en abdiquant sa personnalité », et il rappelle les combats menés par Georges Canguilhem et Jacques Muglioni contre l'usage des manuels en classe.

M. Perret soulève un autre problème : beaucoup de collègues sont actuellement en butte à des réclamations de parents d'élèves, parce qu'ils ont noté zéro des copies de devoirs surveillés qui reproduisaient ce qu'on peut lire sur des sites Internet, alors que les élèves soutiennent qu'ils ont appris par cœur avant l'épreuve le corrigé qu'ils y avaient trouvé.

### *L'utilisation du numérique pour pallier l'insuffisance de l'attention*

Mais sans doute n'y a-t-il pas que du négatif. Ainsi, S. Perrier se demande si le développement du numérique n'est pas également susceptible de nous apporter une aide dans notre travail en classe. L'une des difficultés majeures que nous rencontrons tient au fait que les élèves ont une capacité d'attention de plus en plus faible. Nous sommes alors contraints de varier sans cesse les modes d'approche et de réception. Il y a là quelque chose, estime-t-il, qui pourrait être évoqué dans la brochure d'accueil que nous envisageons de faire. Le professeur doit certes être l'auteur de son cours, mais il est aussi bien conscient que ce cours doit être fait *avec* les élèves.

Ch. Coutel met en garde : le risque avec les machines, c'est que la parole du professeur se trouve marginalisée. C'est pourquoi il a totalement interdit en cours l'usage de la machine, mais l'a vivement encouragé en dehors des cours, invitant par exemple ses étudiants à lui adresser des mails auxquels il s'engage à répondre.

Quant à N. Franck, il explique qu'à partir du deuxième trimestre, il lui arrive d'enregistrer un cours de façon à ce que les élèves en prennent connaissance à la maison et puissent ensuite poser des questions en classe et faire des exercices ; il a pu constater que ce travail de reprise en commun des cours était profitable aux élèves. S. Perrier pense qu'il peut être utile de recourir ainsi à des machines, que cela peut réellement servir le cours que fait le professeur, celui-ci ne renonçant aucunement à ses prérogatives et exigences. Il faut penser aux collègues qui sont en situation difficile et qui ont besoin de maintenir une certaine attention de leurs élèves.

Mais l'idée officielle, rappelle D. Carsin, c'est que l'élève va constituer lui-même son savoir en travaillant sur l'ordinateur. G. Schmitt est lui aussi assez perplexe : à procéder ainsi par brèves séquences, si l'on sauve les apparences en maintenant un semblant d'ordre, ne sacrifie-t-on pas l'essentiel, à savoir en philosophie la discursivité qui requiert la continuité temporelle ? Pour H. Dilberman, toutefois, si l'on peut assurer par là une certaine discipline, c'est déjà très important. À l'appui de ce qu'il avance, il invoque ce qu'il appelle ironiquement « une importante découverte des sciences de l'éducation » : en effet, la Direction de l'Éducation et des compétences de l'OCDE vient de sortir une note selon laquelle les mauvais résultats de la France en matière scolaire s'expliquent par l'indiscipline au sein des classes qui s'est aggravée entre 2000 et 2009<sup>11</sup>.

D. Carsin considère qu'il faut aussi faire entrer en ligne de compte le fait que beaucoup de collègues sont conditionnés par le discours pédagogique dominant qui met à l'index le cours magistral et qu'ils sont culpabilisés d'y recourir. Il reste, observe S. Perrier, qu'un cours magistral est devenu quasiment impossible en série STT,

11. Voir, par exemple : <http://educationdechiffree.blog.lemonde.fr/2013/09/30/en-france-le-climat-de-discipline-dans-les-ecoles-sest-degrade-ces-10-dernieres-annees/>

surtout en classe entière. Il est vrai que ces élèves sont habitués à travailler sur ordinateur par petits groupes dans leurs matières les plus importantes.

H. Dilberman relève qu'à l'école primaire, les tableaux interactifs sont bien souvent sous-utilisés.

### III. QUESTIONS DIVERSES

#### 1. Le projet d'une délégation intersyndicale et inter-associative à propos de la perte du dédoublement dans les séries technologiques

S. Perrier rend compte des échanges qu'il a eus avec Jean-François Dejours, qui est le responsable du Groupe philosophie du SNES, en vue d'une démarche inter-associative et intersyndicale auprès du Ministère pour demander « le retour des dédoublements dans les classes technologiques et plus largement des heures perdues en philosophie du fait de la dernière réforme du lycée »<sup>12</sup>. Il précise qu'il s'est efforcé de le convaincre de s'en tenir à la seule question du dédoublement dans les séries technologiques, étant donné qu'il y a un désaccord en ce qui concerne le dédoublement en S, le SNES s'en tenant au principe des deux heures en classe entière plus une heure dédoublée et n'acceptant pas la possibilité pour le professeur de disposer des quatre heures comme il l'entend. Il indique que l'ACIREPh, la CGT Educ'Action, le SNALC, le SNLC-FO et SUD-Éducation ont donné ou doivent donner très prochainement leur accord. Enfin, il voudrait savoir ce qu'il y a lieu de faire au sujet de la So.P.PHI, car il a reçu un courrier de son président, Jean-Marie Frey, qui demande qu'elle fasse partie de la délégation reçue en audience au Ministère.

M. Perret répond que la SO.P.PHI est certes sur les mêmes positions que notre association sur la question du dédoublement en séries technologiques – lors de la réunion de la commission pour l'aménagement des épreuves de ces séries, J.-M. Frey avait demandé, en effet, la réintroduction de l'heure dédoublée –, mais qu'il y a toutefois une difficulté, car la SO.P.PHI a tout au plus qu'un caractère régional.

Pour Ch. Coutel, il y a là une difficulté rédhibitoire : nous pouvons bien évidemment dialoguer avec cette association, mais nous ne pouvons pas la mettre sur le même pied que des associations nationales reconnues.

S. Perrier annonce qu'il va répondre à J.-M. Frey en lui expliquant qu'il contactera les autres associations et syndicats pour savoir si elles sont d'accord<sup>13</sup>. Il fait savoir pour finir que notre association doit être reçue jeudi 26 septembre à la DGESCO sur cette question des dédoublements.

#### 2. Projets de journées d'études de l'Association

S. Perrier a écrit à Jean-Louis Lanher, responsable de la Régionale de Lyon, pour savoir s'il comptait bien réaliser ce qu'il avait annoncé lors de la réunion du Comité national du 25 mai, à savoir une journée d'étude consacrée à une réflexion sur ce qui fonde anthropologiquement l'acte d'éduquer<sup>14</sup>. J.-L. Lanher lui a répondu tout de suite qu'il était actuellement dans l'incapacité de se charger de son organisation.

12. Cf. Lettre adressée par Simon Perrier, Président de l'APPEP à M. Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES et M. Jean-François Dejours, responsable du Groupe philosophie, le 3 juillet 2013. <http://www.appép.net/wp-content/uploads/2013/07/Réponse-à-un-courrier-du-Snes-03-07-2013.pdf>

13. Il adressera, le 24 septembre, une courrier électronique à J.-M. Frey, précisant que « cette délégation doit être celle de tous » et que « la participation d'une association régionale doit donc recevoir l'accord de tous » afin que « des syndicats, sourcilleux en matière de représentativité », n'aient pas à s'étonner de sa présence. L'accord pourra se faire et la So.P.PHI. sera ainsi admise à se joindre aux autres associations et syndicats.

14. Cf. *L'Enseignement philosophique*, 63<sup>e</sup> année, n° 4, juin-août 2013, p. 79-80.

S. Perrier rappelle la proposition faite à plusieurs reprises d'une journée sur Marcel Conche. Le Bureau en avait évidemment accepté le principe, mais il fallait encore que quelqu'un se propose pour la mettre en place. G. Schmitt fait savoir qu'il pourrait en prendre la responsabilité, mais il craint de n'être pas assez disponible. S. Perrier pense qu'il pourra l'aider. Cette journée d'étude pourrait avoir lieu en juin 2014.

Ch. Coutel défend le projet d'une journée sur Charles Péguy qu'on pourrait intituler « Péguy philosophe » et qui pourrait avoir lieu en novembre 2014. Il est convaincu qu'elle s'inscrit clairement dans l'actualité et qu'on s'honorerait à lancer des signaux transdisciplinaires de ce type. Faisant référence à l'ouvrage que Jean-Claude Milner a fait paraître en 2002, *Existe-t-il une vie intellectuelle en France?*, il avance que s'il y a eu une Affaire Dreyfus, c'est parce qu'il y avait alors une vie intellectuelle en France, dont Péguy donne une belle illustration. Pour finir, il souligne qu'il s'agit aussi de commémorer un centenaire et qu'après avoir négligé l'année Diderot, on ne peut tout de même pas récidiver avec Péguy.

### **3. Le colloque du 16 novembre sur l'enseignement moral et civique**

Le colloque organisé par l'Association à l'initiative de sa Régionale francilienne, consacré à l'enseignement moral et civique doit avoir lieu le 16 novembre dans la salle des Conférences du Lycée Henri IV. N. Franck donne les noms des intervenants : Laurence Loeffel, Claude Bisson-Vaivre, Catherine Kintzler, Jean Baubérot et Pierre Hayat. Il explique qu'il a dû faire une demande auprès du Doyen de l'ensemble de l'Inspection générale de l'Éducation nationale pour que l'inspecteur général Cl. Bisson-Faivre, Doyen du groupe Établissements et vie scolaire, soit autorisé à prendre la parole et qu'il n'a pas encore obtenu de réponse à ce sujet. Comme on le voit, dans la haute administration de l'Éducation nationale les choses ne se passent pas de la manière la plus simple<sup>15</sup>.

### **4. Une question relative à la trésorerie**

B. Fischer tient à informer le Bureau sur une affaire un peu particulière qui intéresse la trésorerie. La Régionale d'Orléans-Tours demande que l'APPEP serve d'intermédiaire pour la rémunération d'un collègue qui est intervenu lors d'une journée d'étude qu'elle a organisée. C'est la mairie de Tours qui s'est engagée à payer le collègue, mais comme elle ne peut le faire directement, il a été envisagé de passer par la trésorerie nationale. L'ennui, c'est les sommes versées doivent être déclarées au fisc. B. Fischer a donc répondu à D. Lebreton qu'il lui fallait ouvrir un compte propre à la Régionale d'Orléans-Tours et qu'il lui appartenait de déclarer les sommes versées, à moins de faire passer les dépenses encourues sous forme de frais généraux, avec facture à l'appui (transports, achat de livres, etc.), ce qui permettrait à la trésorerie nationale d'intervenir directement sans même passer par la Régionale.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 17 heures.

---

15. La réponse – favorable – a fini par venir après sept semaines.